



N°19 FEVRIER/MARS 2004

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

Dans cette période d'élections professionnelles qui s'ouvre et peut amener la CGT première organisation syndicale au Ministère, nous avons besoin de toutes nos forces sur le terrain pour faire voter CGT et valoriser le travail effectué par nos élus, nos représentants et nos militants dans l'ensemble des instances.

Le CHS doit faire partie intégrante de notre campagne de par l'importance croissante prise par les questions des conditions de travail et de santé au travail.

Le compte rendu de notre activité tant en CHS qu'en CDASS peut constituer un plus dans la campagne car nous sommes, dans de nombreux départements, la seule organisation confédérée représentative des diverses administrations.

Cette dimension Finances, reposant sur du concret, doit être valorisée -en particulier par rapport au syndicalisme autonome FDSU qui repose essentiellement sur son implantation aux Impôts et FO au Trésor.

Tous engagés dans des élections lourdes de conséquences pour l'avenir du ministère et du syndicalisme aux Finances, chacun comprendra que le compte rendu du CHSM du 10 Février soit plus synthétique qu'à l'accoutumée et je pense que nul reproche ne nous en sera fait !

Un compte rendu plus détaillé sera disponible en Mars.

Conformément aux objectifs fixés collectivement au sein de la délégation, nous avons convié trois experts au CHSM dans l'optique d'aborder des points précis (Martine RICO de l'INSEE, Jean Luc D'AMBRA pour la Sarthe et la DGCCRF et Michel BASDEVANT pour les DRIRE) et concerner plus de camarades en matière d'hygiène et sécurité.

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation
Bruno PICARD

FINANCES CGT

C.H.S MINISTERIEL 10 FEVRIER 2004

Premier CHSM de l'année 2004, cette réunion était, comme d'habitude, principalement consacrée au budget des CHS et du CHSM 2004 ainsi qu'au Rapport sur l'évolution des Risques Professionnels (le fameux RER !) ainsi qu'un certain nombre d'autres questions à l'ordre du jour :

- perspectives de formation des acteurs hygiène et sécurité
- orientations pour les années 2003 et 2004
- présentation du budget alloué aux CHS-DI, aux CHSS et au CHSM en 2003
- Questions diverses
.Beaulieu

A noter qu'un relevé de décisions du dernier CHSM a enfin été élaboré après maintes demandes des fédérations (envoyé à nos membres de CHS récemment)

I. RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Depuis de nombreuses années, nous faisons les mêmes remarques même si nous constatons des améliorations concernant le fonctionnement des comités :

- tenue des trois réunions prévues
- montée en puissance des groupes de travail

Nous pensons qu'il faut au moins en tenir sur le questionnaire, le programme de prévention, le rapport annuel sur l'évolution des risques devant être présenté au CTP et l'analyse des sources d'information des CHS (registres, rapports IHS, médecin etc..).

- nous avons insisté sur la nécessaire publicité des travaux des CHS avec panneaux sur les sites et indication des noms des représentants des personnels.
- Les rapports doivent faire l'objet d'un suivi quant aux réponses à apporter par les administrations et, concernant le recours aux compétences DPMA, rappeler les procédures de saisine.
- Il en est de même concernant les registres qui peuvent être établis sous forme de fiche navette permettant une meilleure réactivité des administrations et une saisine facilitée pour les personnels.

Nous faire part de vos expériences en la matière.

- Quant aux projets d'aménagement et de constructions, il sera rappelé le nécessaire avis de l'IHS et du médecin qui ne sont pas consultés assez souvent ; la DPMA est consciente des difficultés en la matière.
- Idem pour les plans de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures qui nécessiteraient une formation des gestionnaires de sites.

Jean Luc a apporté l'exemple criant des dysfonctionnements en la matière comme à l'HDI du Mans avec la présence d'amiante.

- **Pour ce qui est des ACMO**, la question de leur disponibilité reste toujours posée ainsi que leur doctrine d'emploi.

L'idée amenée par la CGT de disposer d'ACMO relais dans les départements quand la direction d'origine est régionale fait son chemin.

A développer et creuser sur le terrain.

- Comme dans le rapport 2001, la question de l'articulation des travaux entre les directions et les CHS est, selon la DPMA, à développer .
- Dans ce cadre, les visites de sites avec rapport et suivi sont utiles et doivent être demandées par les représentants du personnel.



- Quant à la connaissance du parc immobilier, reste toujours le problème de la fiche immobilière que l'on nous promet depuis un certain temps car, pour le moment, chacun bricole dans son coin.

- A noter que les programmes de prévention sont maintenant bien intégrés dans la démarche des CHS même si le non report des crédits d'une année sur l'autre pose problème pour une programmation pluriannuelle.

Nous devons faire un suivi précis et rigoureux de son exécution pour éviter des dépenses en « catastrophe » en fin d'année qui ne rentrent pas dans le champ hygiène et sécurité.

- **Il reste toujours à améliorer la connaissance des accidents de service, de mission et de trajet et leur prévention.**

- **Un point sur la réalisation du plan de prévention du risque routier nous a été présenté qui montre que l'accent est mis sur la formation et pas suffisamment sur la sensibilisation et l'information.**

➤ **Pour ce qui est des actions en faveur de l'hygiène et de la sécurité, nous avons tout particulièrement insisté sur le fait que le recours aux crédits CHS pour**

la mise aux normes (en particulier électriques) ne doit s'envisager qu'à la marge car, comme nous l'avons signalé l'an dernier, ces dépenses sont normalement à la charge des directions.

➤ **Les sommes importantes dépensées par les CHS en matière de sécurité incendie et électrique nous interrogent et les administrations ne doivent pas financer les travaux liés aux réformes de structures par les CHS.**

Si vous avez des exemples dans vos CHS de telles dérives, nous en faire part.

➤ **Quant à la préservation de la santé des agents et les actions de sensibilisation, nous avons, de nouveau, insisté sur la nécessité de réunir CHS et CDASS (comme prévu lors des GT inter instances cf. lettres CHSM 6 et 7) pour discuter des actions à mener les uns les autres ou/et en coopération.**

➤ En dernier lieu, pour ce qui est des actions en faveur des **conditions de travail, nous avons particulièrement insisté sur l'insertion des personnes handicapées** même si des progrès sont faits dans les CHS.

Pour la CGT, il faut tirer les enseignements de la réunion du GT de CTPM de 2003 (cf. compte rendu sur le site Finances).

Par ailleurs, la question des mal voyants et les incidences de la réforme de la COTOREP sont à prendre en compte.

III-BUDGET 2003

Ce sujet sensible, qui avait amené au départ des fédérations en 2003 (cf. lettre 15) nous a amené, sans grande originalité mais avec fermeté à condamner la stagnation du budget dans le cadre d'un budget annuel et contraint « sans préjudice de la mise en application de la LOLF et ses conséquences possibles en cette matière ».

A noter que le report de crédits est de plus déconseillé voire interdit pour 2004 sur 2005 (cf. épisodes précédents... !)

Après une L'augmentation est de ...58 euros en 2003 (rappel :+304.898,03 euros en 2002 par rapport à 2001), ce sera +0 en 2004.

Comme en 2002, nous pensons qu'il faut un véritable état des lieux et réfléchir à une répartition des crédits qui tienne compte non seulement des effectifs mais aussi de ce qu'il reste à faire en termes de mises aux normes.



Comme en 2003, nous pesons qu'il faut reconsidérer la dotation des CHS Spéciaux où il existe des risques spécifiques comme les laboratoires (ex ceux de la DGCCRF qui manquent de moyens).

Nous avons demandé la répartition fonctionnement/investissement suite à la globalisation des crédits afin de s'assurer

que cela ne conduit pas à une baisse notable des crédits de fonctionnement et donc à une baisse des actions de formation.

Le bilan promis en 2003 n'a pu être établi par la DPMA...

Avec les autres fédérations, nous demandons à connaître des opérations financées par l'enveloppe allouée aux projets CHSM et, en particulier, l'ergonomie.

La DPMA s'est engagée à nous informer au fur à mesure.

Suivit un mauvais remake des deux années précédente avec la remarque similaire concernant les importantes variations d'effectifs dans bon nombre de départements entre 2001 et 2002 pour lesquelles nous avons, de nouveau, demandé des explications qui pourraient figurer en annexe de la note sur les crédits afin d'éviter les retards de délégation de crédits rencontrés en 2002.

Dont acte par la DPMA qui ne s'en rappelait plus et nous enverra les explications.

Si souci dans votre département, nous en faire part.

Quant à la LOLF, la DPMA nous a indiqué que les choses se précisait concernant l'hygiène et la sécurité et que ce pourrait être un programme en tant que « politique transverse » assurant la pérennité des crédits (mais à quel niveau ?!) en ce domaine.

Quant à la fongibilité asymétrique, les crédits de fonctionnement CHSM représentant seulement 25% du total, elle sera de peu d'utilité voire inapplicable selon la DPMA.

III-.NOTE D'ORIENTATION 2004

Cette note ne couvrira que 2004 et doit donc être articulée avec les orientations précédentes 2003/2004 (note d'avril 2003 et lettre CHSM 11).

Ce document, adressé aux présidents des CHS, donne, comme les années précédentes, les axes principaux de la politique hygiène et sécurité au niveau ministériel reprenant les discussions autour des principaux rapports (hygiène et sécurité, médecine de prévention et ergonomie hormis celui relatif à l'évolution des risques).

Le projet de note, qui sera enrichi des remarques des Fédérations, se situe dans la continuité des années antérieures.

Il s'articule autour de trois thèmes déjà mentionnés dans la précédente note avec une fâcheuse mais réelle impression d'un simple « copier-coller » ! :

- les méthodes de travail des CHS qui se professionnalisent avec l'élaboration du programme annuel de prévention fondé sur une analyse de plus en plus fine des risques et l'importance du recours aux IHS et médecins de prévention
- la mise en mouvement des acteurs et d'outils comme les fiches de risques professionnelles qui doivent, selon nous, servir de support pour les actions de formation.
- les thèmes classiques à retenir : sécurité (électrique, incendie et amiante) ; santé (handicapés et prévention routière) ainsi que les conditions de travail (travail sur écran, éclairage et archivage)

Si nous avons, avec l'ensemble des fédérations, un accord global sur ces orientations, nous avons relevé que la question des conditions climatiques extrêmes est mentionnée pour prise d'initiatives locales.

A noter que seule la CGT insiste sur ce point et que nous souhaitons toujours une doctrine ministérielle sur ce point

Même si cela tend à s'estomper, force est de constater qu'il existe un réel décalage entre les orientations données aux CHS par le CHSM et la réalité dans les départements.

IV Formations

Il est prévu :

- De nouvelles formations pour les membres des CHS suite aux élections
Demande CGT d'une présence plus importante du bureau 3B chargé des questions hygiène et sécurité.
Des interrogations sur la durée du stage
Des modules différenciés seraient proposés selon que l'on soit anciens ou nouveaux élus
 - Des formations ACMO (général et ergonomie)
 - Des formations des services du personnel sur fiches de liaison et commissions de réformes, commissions médicales

FINANCES-CGT